



LE CONGRÈS

DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2024
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

DPC SFAR 2024

PLACE DU MEDECIN ANESTHESISTE-REANIMATEUR DANS LA PRISE EN CHARGE DU SUJET ÂGE EN AMBULATOIRE

La chirurgie ambulatoire est au cœur de l'optimisation du parcours de prise en soins des patients âgés, au sein duquel le médecin anesthésiste-réanimateur a une place prépondérante du préopératoire au suivi au domicile. Ce programme a pour objectif d'optimiser le parcours ambulatoire du patient âgé, en améliorant la prise en charge de ces patients et en impactant favorablement leur qualité de prise en charge et leur autonomie.

Cette formation se divise en trois unités :

Étape 1 : Avant la session présentielle, depuis la plateforme e-learning du CFAR

- Premier tour d'audit sur la prise en charge du sujet âgé et la RAAC

Étape 2 : Session présentielle lors du Congrès SFAR 2024

Vendredi 20 septembre 2024 de 14h30 à 17h30

- **Définition de l'optimisation des parcours patients** - Morgan LE GUEN
- **Détection des patients les plus fragiles** - Anne-Sophie BOUREAU
- **Évaluation et prise en charge des patients pouvant justifier de corrections de comorbidité éventuelles en préopératoire** - Hélène VALLET
- **Anesthésie et analgésie du patient en chirurgie ambulatoire** – Sébastien BLOC
- **Suivi au domicile** - Evelyne COMBETTES

Étape 3 : 1 à 2 mois après le Congrès, depuis la plateforme e-learning du CFAR

- Second tour d'audit



LE CONGRÈS

DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2024
PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription depuis le site du congrès : [Cliquez ici pour accéder au site internet du Congrès](#)

Sélectionnez « **Inscription DPC** », puis le programme de votre choix en bas de la page.

NB : Vous n'avez aucun frais d'inscription à avancer au moment de votre inscription

Inscription conseillée avant le 10 septembre 2024

Le CFAR vous envoie par la suite les modalités de prise en charge DPC :

- par convention DPC pour les médecins salariés (prise en charge directe possible par votre établissement en fonction des règles de prise en charge)
- via inscription sur le site agencedpc.fr pour les médecins libéraux (prise en charge directe par l'Agence Nationale du DPC, sous réserve des fonds disponibles)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- L'inscription DPC vous donne accès au Congrès pour toute sa durée (hors ateliers). Merci de ne pas effectuer de double inscription (individuelle et DPC), mais uniquement une inscription DPC (en sélectionnant une « Inscription DPC » comme Catégorie d'inscription).
- Si vous avez déjà effectué une inscription individuelle au Congrès, merci de contacter le secrétariat des inscriptions au Congrès par mail à l'adresse inscriptions@sfar.org, et demander la modification de votre inscription en DPC, en indiquant le programme DPC que vous souhaitez suivre.
- Le nombre de places DPC étant limité, une seule inscription DPC par participant sera acceptée
- Ces programmes DPC disposent de la labellisation en Gestion des risques, et participent à l'obligation de formation des médecins engagés dans une procédure d'accréditation.